

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MARDI 28 MARS 2023 A 18 h 30**

Le VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 21 mars 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Excusés : M. BERARDO (pouvoir à RIVOLLIER).

Soit QUATORZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2023
 - Vote des taux d'imposition pour 2023
 - Approbation du Compte Administratif 2022
 - Approbation du Compte de Gestion 2022
 - Affectation du Résultat
 - Vote du Budget Primitif 2023
 - Commerce Multiservices : Lot n°3 Charpente : Approbation Avenant n°2
 - Théâtre : Approbation devis mission d'ingénierie acoustique
 - Barrage de l'ex-usine : Approbation devis aménagement aire pédagogique
 - Barrage de l'ex-usine : Approbation devis mur chemin piéton
 - Enveloppe viabilité hivernale : Demande subvention Année 2024
 - ACUF : Subvention Année 2022
 - Ancienne station de traitement des Eaux : Rétrocession à la Société de Chasse
 - PNRP : Révision de la Charte
 - SIEL : ROC42 – Approbation pose passerelle TBD
 - SIPG : Approbation nouvelle grille tarifaire du Réseau Itinérances
 - CDG42 : Approbation Convention Adhésion Médiation Préalable Obligatoire
 - SEM : Convention ADS – Précision sur l'Option n°2
 - Questions diverses
-

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2023 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Approbation du Compte Administratif 2022 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 03-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Approbation du compte de gestion de la commune dressé par la direction générale des finances publiques SGC LOIRE SUD – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 04-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Affectation des résultats 2022 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 05-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Vote du Budget Primitif 2023 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 06-03-2023 examinée le 26/01/2023 – Commerce Multiservices Lot n°3 – Charpente – couverture – zinguerie – Avenant n°2 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 07-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Théâtre – Approbation Bureau d'études pour la mission d'Ingénierie Acoustique – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 08-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Approbation du devis aménagement d'une aire de jeux pédagogique – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 09-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Aménagement paysager autour du barrage de l'ex-usine de moulinage – Réparation du mur du chemin piéton vers l'école Le Moulinage – Approbation du devis de maçonnerie – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 10-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Enveloppe de viabilité hivernale – Demande de subvention – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 11-03-2023 examinée le 28/03/2023 – ACUF – Subvention Année 2022 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 12-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Rétrocession de l'ancienne station de traitement des eaux à la Société de Chasse de Doizieux – Mr CHOMIENNE ne prend pas part aux débats et aux votes de cette décision - Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 13-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire territoire d'énergie – Implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 14-03-2023 examinée le 28/03/2023 – SIPG – Approbation des tarifs du réseau intercommunal des médiathèques du Pays du Gier – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 15-03-2023 examinée le 28/03/2023 – Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le centre de Gestion de la Loire – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 16-03-2023 examinée le 28/03/2023 – SEM – Nouvelle offre de services aux communes – Service de la plateforme ADS – Outil informatique dématérialisé - Complément – Approuvée à l'unanimité

Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales préalablement au vote du Budget Primitif.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 26.17 %
- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %
- Taxe habitation : 8.86 %

Vote du Compte Administratif 2022

Le compte administratif 2022 se présente comme suit :

En section fonctionnement :	- Dépenses :	542 192.90 €
	- Recettes :	749 824.33 €
En section investissement :	- Dépenses :	371 755.58 €
	- Recettes :	1 086 487.10 €

Approbation du Compte de Gestion de la commune dressé par le Direction Générale des Finances Publiques SGC Loire Sud

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Mr le directeur départemental des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2022

Le compte Administratif qui vient d'être adopté fait apparaître un excédent d'exploitation de 129863.44 €. Le résultat cumulé en fin 2021 faisait apparaître un excédent de 77 767.99 €, ajouté à l'excédent de cette année, le conseil municipal est donc amené à se prononcer sur l'affectation d'un résultat cumulé excédentaire de 207 631.43 €.

Le conseil municipal, décide de prélever la somme de 50 000 € pour financer les travaux d'investissement et de conserver la somme de 107 631.43 € à la section de fonctionnement.

Vote du Budget Primitif 2023

En section fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 749 399.43 €. En section investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 2 052 183.52 €, compte tenu des crédits de report.

Commerce Multiservices – Lot n° 3 : Charpente – Couverture - Zinguerie – Avenant n°2

Vu l'avancée des travaux, une modification d'une ferme en sous-œuvre est nécessaire. L'entreprise CHAVAS, titulaire du marché, nous a présenté un devis correspondant à ces travaux pour le lot n°3 Charpente – Couverture - Zinguerie. Un avenant n°2 a été établi pour ajouter cette dépense supplémentaire, le marché s'élève donc à 42 194.45 € HT.

Le conseil municipal oui de cet exposé approuve l'avenant n°2 du lot n° 3 Charpente – Couverture - Zinguerie et autorise Mr le Maire à le signer.

Théâtre – Approbation du bureau d'études pour la mission d'Ingénierie Acoustique

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour la mission d'ingénierie acoustique. C'est le bureau d'études et conseils ECHO Acoustique, dont le siège social est à Andrézieux Bouthéon, qui a présenté un devis pour un montant de 9 469.40 € HT soit 11 363.28 € TTC. Le conseil municipal désigne le bureau d'études et conseils ECHO Acoustique pour un montant de 9 469.40 € HT.

Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – approbation du devis d'aménagement d'une aire de jeux pédagogique

Monsieur le Maire présente aux membres présents un devis de l'entreprise CELLIER Paysages d'un montant de 63 999.40 € HT pour effectuer des travaux d'aménagement d'une aire de jeux pédagogiques. Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les travaux d'aménagement et le devis correspondant.

Aménagement paysager autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Réparation du mur du chemin piéton vers l'école Le Moulinage – Approbation devis maçonnerie

Monsieur le Maire présente aux membres présents un devis de l'entreprise RIVORY Maçonnerie d'un montant de 33 401.18 € HT pour effectuer des travaux de maçonnerie pour la réparation du mur du chemin piéton. Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les travaux de réparation du mur ainsi que le devis correspondant.

Enveloppe de viabilité hivernale – Demande de subvention Année 2024

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Département de la Loire reconduit pour l'année 2024 l'aide financière intitulé « Enveloppe viabilité hivernale » qui est attribuée aux communes dans la limite d'un plancher de 700 € et d'un plafond de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander cette aide pour l'achat des filets pare-neige et le racle du chasse neige, ces achats s'élèvent à 3 666.14 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces achats et sollicite l'aide du Département de la Loire.

ACUF – Subvention Année 2022

L'association l'ACUF n'a pas été en mesure de fournir son compte de résultat dans les délais impartis sur l'année 2022, de ce fait la subvention de la commune ne leur a pas été versée. Pour remédier à ce problème administratif, il est nécessaire de délibérer pour réattribuer la subvention d'un montant de 150 € à l'association.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la subvention à l'ACUF d'un montant de 150 €.

Rétrocession de l'ancienne station de traitement des eaux à la Société de Chasse de Doizieux

Suite à l'abandon du local par l'association Killian, la Société de Chasse de Doizieux est intéressée par le local de l'ancienne station de traitement des eaux sis au lieudit Les Scies pour se rassembler avant le départ aux battues. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les frais liés à cette rétrocession sont à la charge de la société de chasse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par treize voix pour (Mr Chomienne ne prend pas part aux débats et aux votes de cette décision), approuve la rétrocession à la société de chasse.

PNRP – Révision de la charte

Monsieur le Maire informe les membres présents que la charte du PNRP a été envoyée par mail à tous les élus. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission afin de lire la version Martyre de la Charte et d'apporter les modifications nécessaires s'il y a lieu. Mme PLANTIER, Mr ALBERT, et Mme GRUFFAZ se portent volontaires.

Convention avec le SIEL territoire d'énergie – implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'équipements techniques sur des ouvrages communaux afin de pouvoir déployer un réseau très bas débit sur la commune. Ces équipements permettront, par exemple, de mettre en place des horloges connectées pour gérer l'éclairage public à distance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'implantation de plusieurs équipements techniques sur la commune.

SIPG – Approbation des tarifs du réseau intercommunal des médiathèques du Pays du Gier

Le conseil municipal approuve la nouvelle grille tarifaire du réseau des médiathèque, applicable à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Tarif usagers habitants, étudiants, travailleurs des communes du réseau :

10 Euros	Adultes (+ 18ans)	Justificatifs* : CNI ou livret de famille + Habitants : Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer)
----------	-------------------	--

		Travailleurs : Fiche de paie, attestation d'employeur
10 Euros	Collectivités non municipales	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Un arrêté de nomination ou une autorisation d'inscription de la direction de l'établissement
Gratuité	Enfant jusqu'à 18 ans	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Habitants : Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer)
Gratuité	Etudiants	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Carte étudiant ou certificat de scolarité Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer)
Gratuité	Classes et périscolaires	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Un arrêté de nomination ou une autorisation d'inscription de la direction de l'établissement
Gratuité	Employés et bénévoles des médiathèques	

Tarifs usagers hors réseau :

30 Euros	Adultes (+ 18 ans)	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer)
30 Euros	Collectivités	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Un arrêté de nomination ou une autorisation d'inscription de la direction de l'établissement
10 Euros	Enfants jusqu'à 18 ans	<u>Justificatifs*</u> : CNI ou livret de famille + Justificatif de domicile (facture, quittance de loyer)

Cartes lecteurs

Gratuité	Initiale pour tous
2 Euros	Renouvellement (perte/dégradation)

* Justificatifs de moins de 3 mois, à présenter en version papier ou numérique, sans conservation par la bibliothèque conformément au Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD

CDG42 – Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique

Le conseil municipal décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, et autorise Mr le Maire à signer la convention.

SEM – nouvelle offre de services aux communes – Service de la plateforme ADS – Outil informatique dématérialisé - Complément

Monsieur le Maire rappelle sa délibération en date du 29 juin 2022 qui approuvait l'offre de service de la plateforme ADS Niveau 2. Toutefois, il faut préciser les options. Le Conseil municipal approuve les options : Autorisation de travaux opération liées à un PC et Autorisation de Travaux opération non liée à un PC.

Questions diverses

- Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent faire une proposition d'achat du fonds de commerce de la boulangerie au propriétaire. A l'unanimité les élus donnent leur accord.
- Monsieur le Maire informe des impacts du nouveau PLUi sur la commune de Doizieux, et en particulier la suppression de plusieurs terrains à bâtir.
- Un élu informe qu'Habitat Métropole a fait une proposition d'achat d'un terrain à Saint-Just (jardin partagé) pour la réalisation de 5 logements. Après en avoir débattu (14 voix pour et 1 voix contre), la commune va donner son accord pour que ce projet aboutisse.
- Un élu informe qu'Habitat et Métropole a fait une proposition d'achat du terrain à Freyssonet. Après avoir débattu, le conseil municipal donne un accord de principe.
- Un élu informe que les travaux de plâtrerie-peinture vont débiter jeudi 30 mars.
- Un élu informe que nous avons reçu un devis pour le nettoyage des bâtiments communaux en vue du remplacement de l'agent d'entretien à compter du 13 juillet 2023.
- Un élu informe qu'il est nécessaire de revoir le projet du théâtre car l'architecte Sophie COSTA a soumis plusieurs propositions.
- Un élu informe que le colombarium dans le cimetière de Saint-Just a été réparé par l'entreprise RIVORY.
- Un élu confirme que la balade annuelle des élus aura lieu le samedi 22 avril avec un départ à 10 h depuis la salle polyvalente.
- Une élue informe que plusieurs panneaux de signalisation sur la RM 120 sont absents ou penchés. Le nécessaire va être fait auprès de Saint Etienne Métropole.
- Une élue informe que les déchèteries ne sont pas au courant de la procédure par rapport à l'opération Pilat Propre. Il faudrait peut-être en informer le PNRP.
- Un élu informe qu'il y a une réunion sur les ordures ménagères le 4 avril à 18 h à la salle de l'Homme.
- Un élu informe qu'il n'y aura aucun financement de la CAF pour le centre de loisirs Terrazieux.
- Un élu informe que Saint Etienne Métropole propose des ateliers photographiques pour les écoles, l'équipe pédagogique va participer à ces ateliers.
- Un élu informe que nous avons eu la confirmation que l'école privée de Saint-Just sera maintenue pour la rentrée de septembre 2023.
- Une élue informe que la commune de Doizieux dispose de 10 places à la comédie de Saint-Etienne pour le spectacle « Salle des fêtes » du 4 avril à 20 h.
- Une élue rappelle la représentation « ma non-violence ordinaire » qui est programmée le 08 avril 2023 à 20 h.
- Une élue informe que la commission fleurissement se réunira le vendredi 5 mai à 8h pour aider les agents techniques.

La séance est levée à 23 h 10.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Publié le : 17 mai 2023
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire

La secrétaire de séance,
Marie GRUFFAZ,

